

# Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

SIEGE : [La Gaule Annonéenne](#)

## PROCES VERBAL Assemblée Générale 2023

**Date de l'Assemblée Générale de l'association :** [Vendredi 02 Février 2024](#)

*(Article 25 des statuts l'association doit se réunir au cours du premier trimestre de l'année en cours)*

**Date de la convocation :** [Mardi 17 Janvier 2024](#)

*(Article 25 des statuts, la convocation doit être adressée à chaque membre au moins quinze jours à l'avance)*

**Mode d'information** *(joindre une copie au compte-rendu*

- mail
- courrier
- affichage
- autres *(à préciser)* [Facebook - Presse](#)

**Lieu de la réunion :** [Salle des Fêtes d'Annonay](#)  
[Route Levert](#)  
[07100 ANNONAY](#)

**Nombre des membres actifs :** [993](#)

**Nombre des membres présents à l'Assemblée :** [45 personnes \(feuilles d'émargement en pièces jointes\)](#)

**Nombre des membres excusés :**

**Siège social :** [33 Cité de Bernaudin – 07100 ANNONAY](#)

**Composition du Bureau** *(article 20 des statuts):*

Président : [Frédéric DE ANGELIS](#)

Vice-président : [Didier DUCLAUT](#)

Trésorier : [Patrick PACHOT](#)

Secrétaire : [Jérémie SASTRE](#)

**Dates des cinq Conseils d'Administration** *(article 18 des statuts)*

- [26 Janvier 2023](#)
- [22 Mai 2023](#)
- [07 Septembre 2023](#)
- [19 Octobre 2023](#)
- [16 Novembre 2023](#)

**Vérificateurs aux comptes** *(article 27 des statuts) :*

- [Monsieur Lionel PICHAT](#)
- [Monsieur Alain SASTRE](#)

**Joindre à cette feuille :**

- *La convocation de l'AG avec l'ordre du jour*
- *La feuille d'émargement*
- *Le PV de l'AG*

# Ordre du jour

## - Sujets

(Conforme à l'article 25 des statuts)

- le rapport d'activité de l'exercice écoulé présenté par le président ou le secrétaire de l'association
- le rapport financier de l'exercice civil écoulé présenté par le trésorier
- l'approbation du rapport financier de l'exercice civil écoulé après avoir entendu le rapport de la Commission de contrôle
- le renouvellement ou la proposition du ou des membres de la commission de contrôle
- l'adoption ou la modification du budget et l'adoption du programme des activités, arrêté par le conseil d'administration pour l'exercice

## - **Délibérations à prendre en Assemblée Générale des AAPPMA :**

- Rapport d'activité 2023 : approuvé à l'unanimité par l'assemblée ;
- Bilan financier 2023 : approuvé à l'unanimité par l'assemblée ;
- Budget prévisionnel 2024 : approuvé à l'unanimité par l'assemblée ;
- Adoption des membres de la commission de contrôle : Monsieur Lionel PICHAT et Monsieur Alain SASTRE : approuvé à l'unanimité par l'assemblée ;
- Validation des Gardes-Pêche Particulier de l'AAPPMA : Sylvain SOUVIGNET, William BRUNET et Dragoshi HAJRULLA : approuvé à l'unanimité par l'assemblée ;
- L'assemblée générale approuve le contrôle de l'exercice de la pêche sur le territoire sur lequel elle détient les droits de pêche aux gardes pêches figurant sur la liste suivante : Pascal ROBERT

Approuvé à l'unanimité par l'assemblée

L'assemblée générale :

Habilite le Conseil d'Administration de l'AAPPMA à valider le commissionnement des gardes de la brigade de la Fédération de l'Ardèche (dont la liste apparait ci-dessus) afin qu'ils puissent effectuer des contrôles pêche, sur le territoire sur lequel l'AAPPMA détient le droit de pêche.

L'assemblée Générale confie au Président le soin de délivrer les commissions aux gardes pêches particuliers mentionnés sur la liste et à ceux retenus par leur conseil d'administration-

Validation des vœux pour l'assemblée générale la Fédération de Pêche de l'Ardèche : (voir partie « vœux présentés en assemblée générale de la Fédération »)

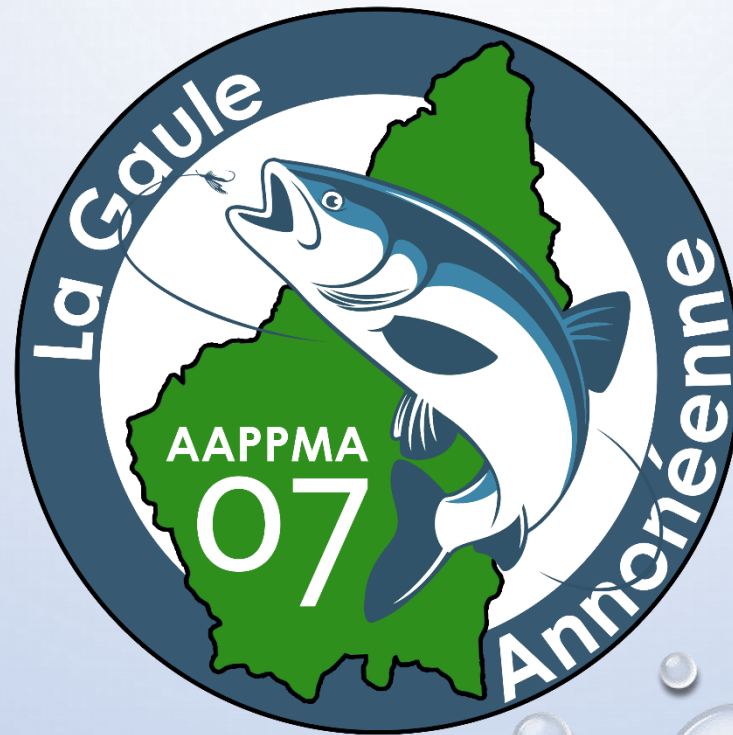
- *Mise en place de fenêtres de capture (truite Fario, brochet, sandre...) avec étude à l'appui pour déterminer les meilleures fenêtres à proposer* : approuvé à l'unanimité par l'assemblée ;
- *Intégration de la perche commune (Perca Fluviatilis) dans le quota des carnassiers* : approuvé à l'unanimité par l'assemblée ;
- *Instauration d'un carnet de capture limitant le nombre de prises à 10 poissons/pêcheur/an sur les poissons avec maille (sauf pour la truite AEC en lac spécifique)* : Approuvé à la majorité par l'assemblée (2 abstentions et 1 contre) ;
- *Fermeture systématique de la pêche sur les cours placés en alerte renforcée ou en crise au sens de l'arrêté cadre sécheresse* : approuvé à l'unanimité par l'assemblée ;
- *Mise en place d'un « permis de pêche » conditionné à la réussite d'une validation des connaissances* : Approuvé à la majorité par l'assemblée (1 abstentions et 0 contre) ;
- *Passage de la truite Fario (Salmo trutta) en no-kill intégral sur toutes les portions de cours d'eau en première catégorie, en gestion patrimoniale* : Approuvé à la majorité par l'assemblée (1 abstentions et 1 contre).

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale

Voir document en pièce jointe :

- Bilan\_exercice\_AG\_2023\_Gaule\_Annonéenne ;
- Budget\_prévisionnel\_2024\_AG\_2023\_Gaule\_Annonéenne ;
- Extrait\_delib\_AG\_2023\_Gaule\_Annonéenne ;
- Convocation\_AG\_2023\_Gaule\_Annonéenne;
- Mail\_convocation\_AG\_2023\_Gaule\_Annonéenne;
- Rapport\_activite\_AG\_2023\_Gaule\_Annonéenne ;
- Voeux\_AG\_2023\_Gaule\_Annonéenne ;
- Feuille\_emargement\_AG\_2023\_Gaule\_Annonéenne.

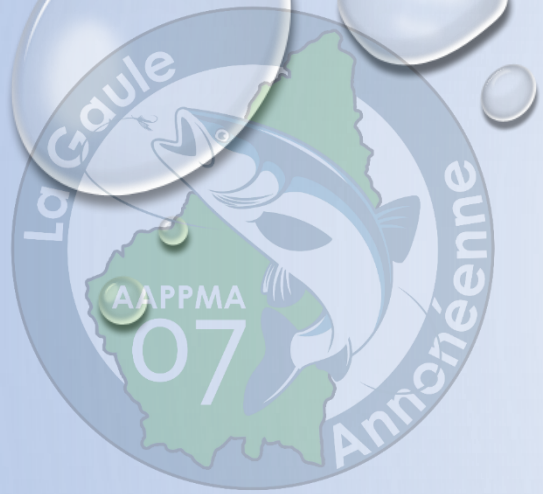
# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'AAPPMA LA GAULE ANNONÉENNE



VENDREDI 02 FÉVRIER 2024 À 19H00

SALLE DES FÊTES - ANNONAY





# MOT DU PRÉSIDENT





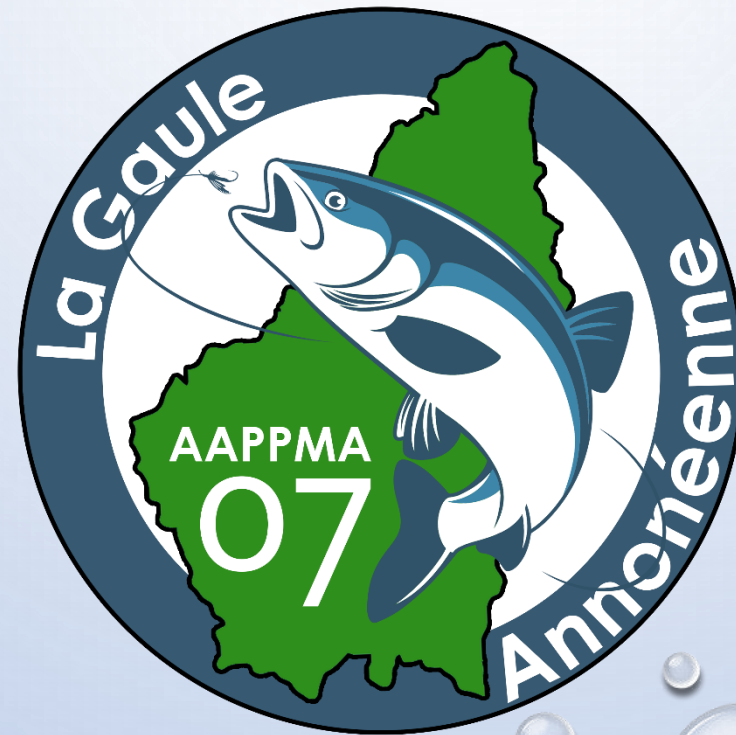


# INTERVENTION :

# SIMON PLENET

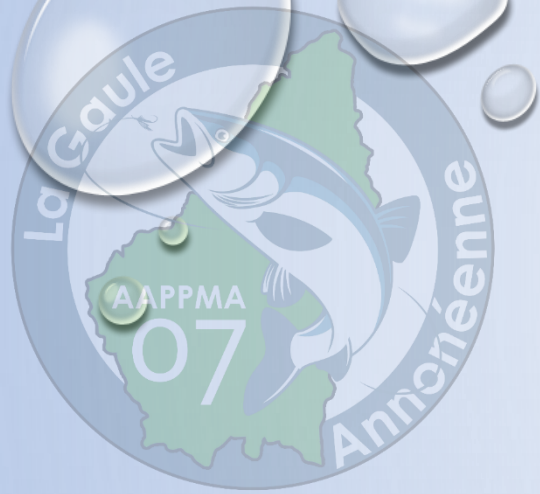


# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE L'AAPPMA LA GAULE ANNONÉENNE



VENDREDI 02 FÉVRIER 2024 À 19H00

SALLE DES FÊTES - ANNONAY



# Présentation des modifications statutaires

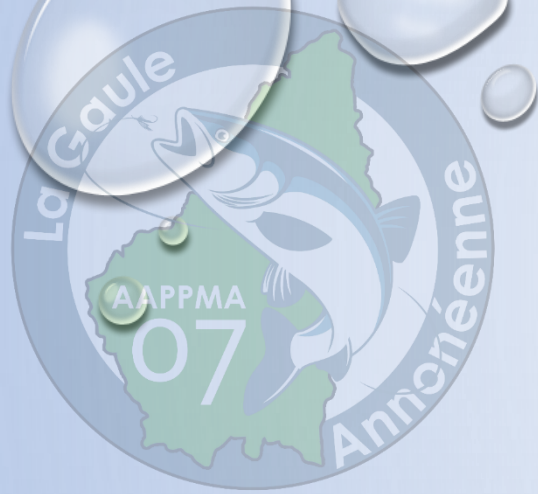
Adoption des statuts types modifiés de l'AAPPMA conformément à l'arrêté du 16 Janvier 2013 modifié par arrêté du 02 Juin 2023



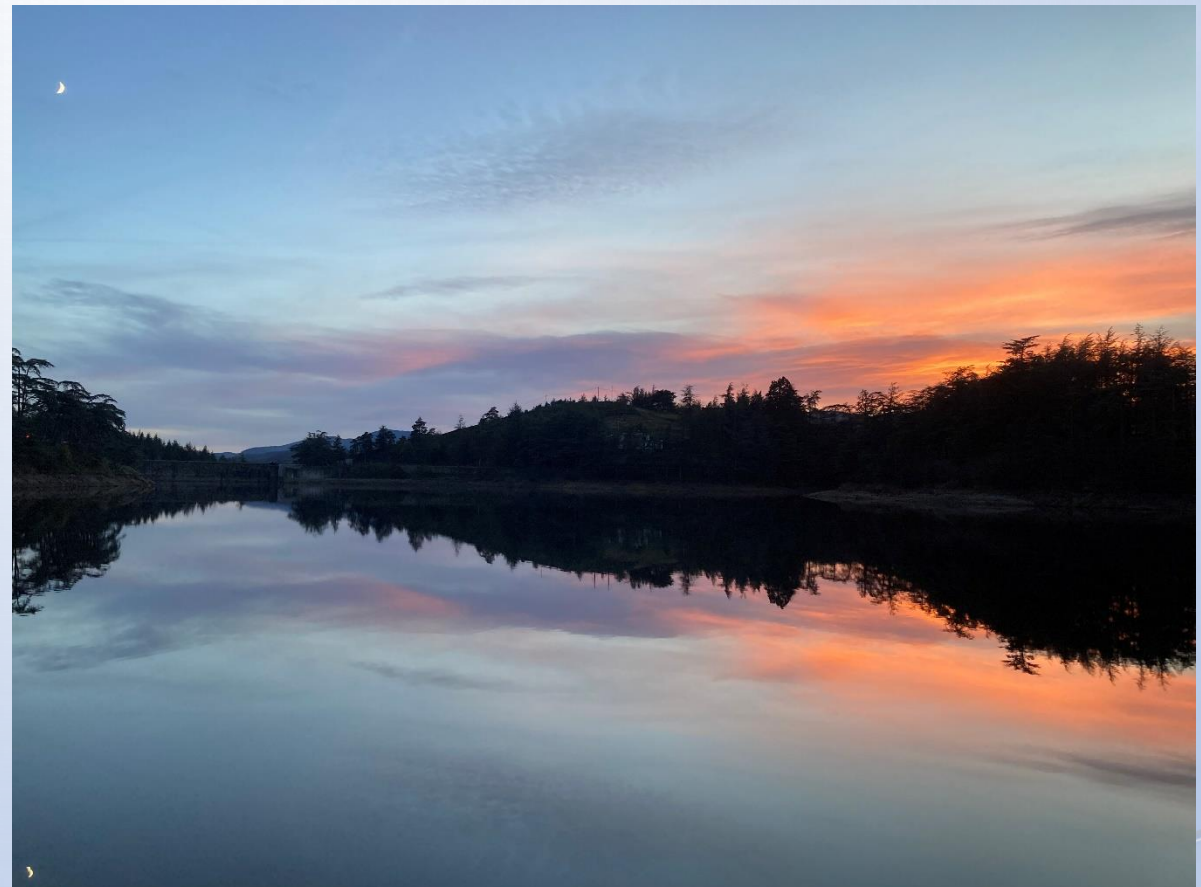
# ✓ Vote par l'Assemblée







# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 ET PERSPECTIVES POUR 2024



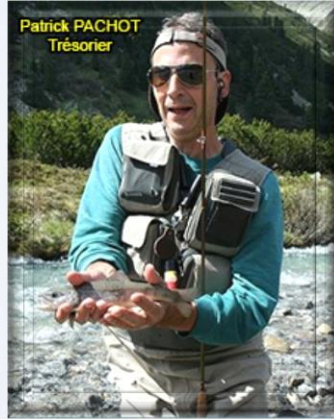




**Frédéric DE ANGELIS**  
Président



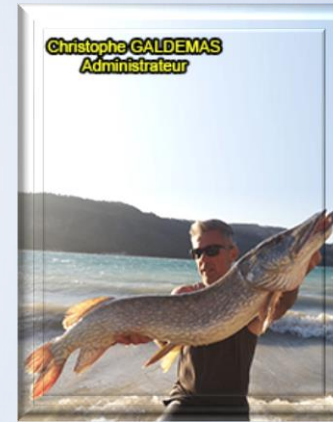
**Didier DUCLAUT**  
Vice-président



**Patrick PACHOT**  
Trésorier



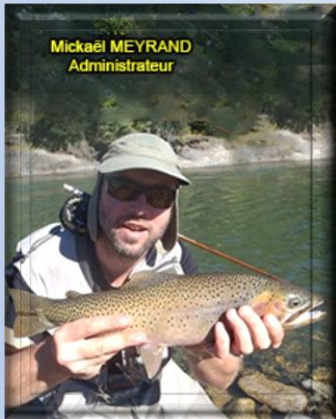
**Jérémi SASTRE**  
Secrétaire



**Christophe GALDEMAS**  
Administrateur



**Sofiane ZOUAOUI**  
Administrateur



**Mickaël MEYRAND**  
Administrateur



**Fernand DE CASTRO**  
Administrateur



**Didier MOREL**  
Administrateur



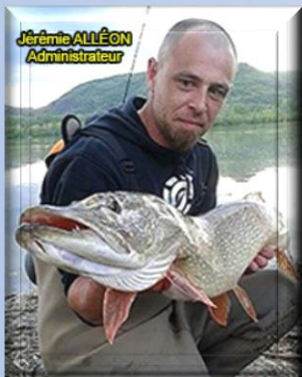
**Johann FOMBONNE**  
Administrateur



**Joann GUILLERMET**  
Administrateur



**Christian LEFEVRE**  
Administrateur



**Jérémi ALLÉON**  
Administrateur



**Emmanuel ROLETTI**  
Administrateur



**Jonathan PARIS**  
Membre coopté



**Christian PEZZOTA**  
Membre coopté



**Bruno PERRIER**  
Membre coopté



**Cyrille MARGIRIER**  
Membre coopté

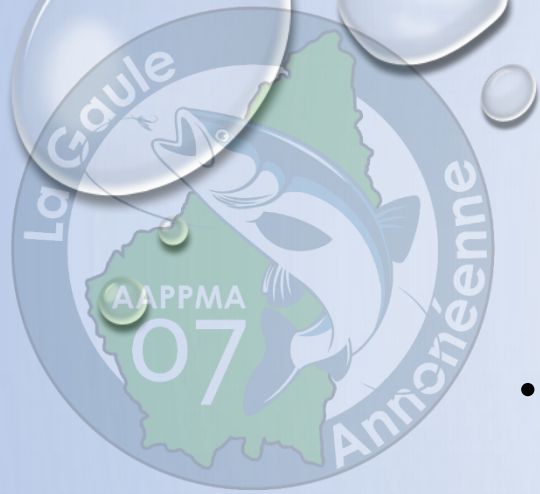


**Julien BAILE**  
Membre coopté



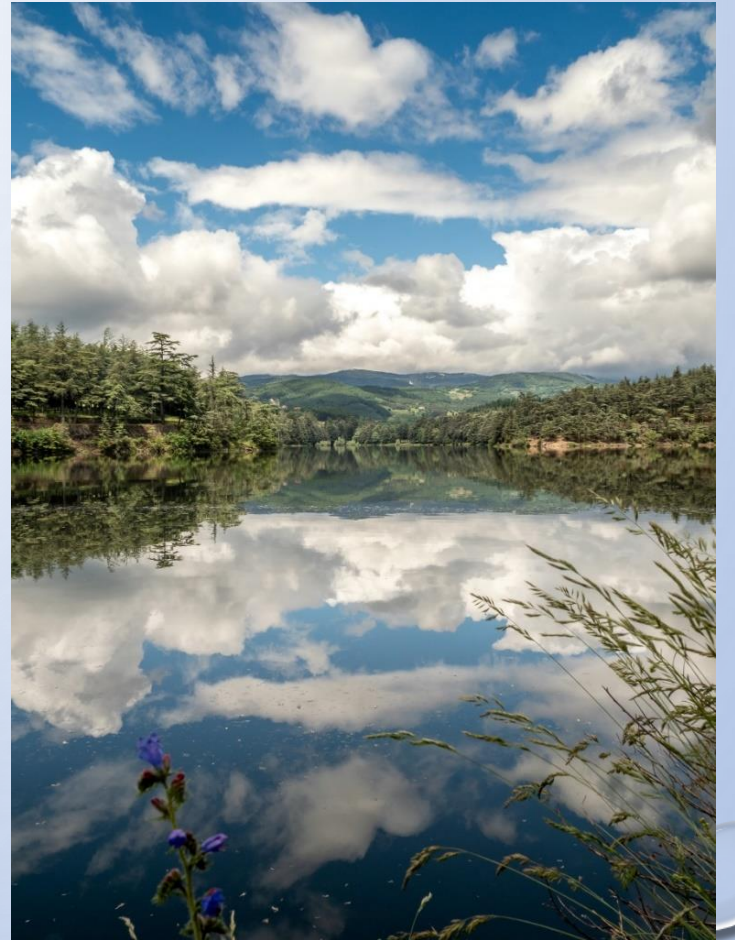
**Gabin CHAZOT**  
Membre coopté





# 2023 : Une année bien remplie!

- 5 conseils d'administration (plus de 14 participants en moyenne) + 7 réunions de bureau ;
- Des commissions actives : APN, entretien des parcours, déversements, troc pêche, challenge float tube;
- De nombreuses participation à des réunions : ASA du Ruisseau de Vert, Réunion de bassin avec la FD07, ...
- 6 permanences à l'Homme des Bois pour la vente des cartes de pêche 2023.



# La garderie



Trois gardes-pêche particulier actifs :

- Sylvain SOUVIGNET
- William BRUNET
- Dragoshi HAGRULLA

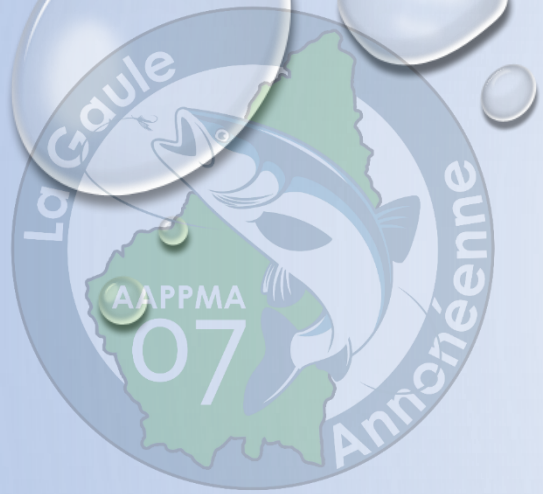
**152 tournées de garderies effectuées**

**55 infractions relevées : 39 défauts de carte de pêche, 9 pêche prohibées, 4 pêche dans une réserve...**

**N'hésitez pas à nous contacter si la surveillance des cours d'eau vous intéresse !**



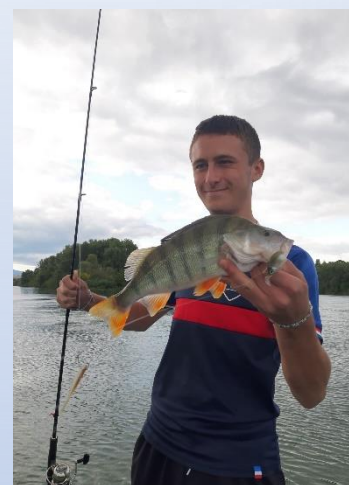




# Le pôle animation

**3 Ateliers Pêche Nature** prévus sur l'année, encadrés par Philippe CROUZET:

- En Avril au lac de Vert → Pêche au coup – carpe – feeder
- 4 samedis en Mai, Juin et Septembre sur le Rhône → pêche aux leurres en float tube
- En Novembre sur le Rhône → pêche aux leurres en float tube → **ANNULÉ**



Poursuite des activités de la **section mouche** : 30 séances avec montages de mouches artificielles, initiation au lancer, et pêche.





# Entretien du domaine piscicole

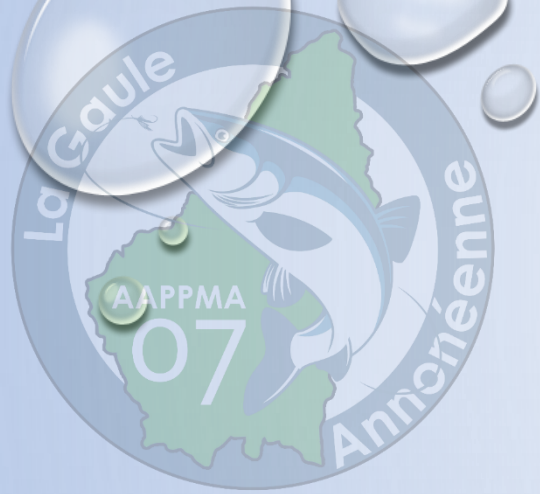
Plusieurs opérations sur l'ensemble du domaine piscicole

- ✓ Mise à niveau du panneautage ;
- ✓ Nettoyage des berges du Lac du Ternay, du lac de Vert et d'une partie du parcours Basse Cance;
- ✓ Réparation de la cabane du Ternay ;
- ✓ Aménagement de notre local de Fontane;

...

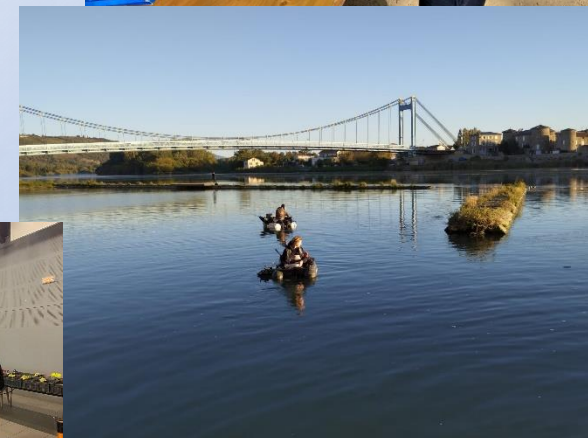






# Manifestations

- Journée jeunes et féminines au lac de Vert le 08 Avril ;
- Accueil du concours Milo le 1<sup>er</sup> Mai ;
- Partenariat pour la compétition du Sun Carpe 26 du 26 au 29 Mai ;
- Concours retraité à Serrières le 08 Juin ;
- Rencontre float tube à Serrières le 24 Septembre ;
- Troc Pêche à Andance le 02 Décembre ;





# Déversements

- Truitelles Arc-en-Ciel non chauffés sur la Basse Cance ;
- Truitelles Fario sur la Deûme ;
- Poissons blancs et carnassiers sur nos lacs ;
- Truites surdensitaires sur les ruisseaux et rivières dégradés avec un déversement spécifique jeunes pour les vacances de Pâques ;
- Truites surdensitaires pour une gestion halieutique sur le lac de Vert (5 déversements) ;
- Favoriser la gestion patrimoniale sur les secteurs conformes.





# Point sécheresse 2023

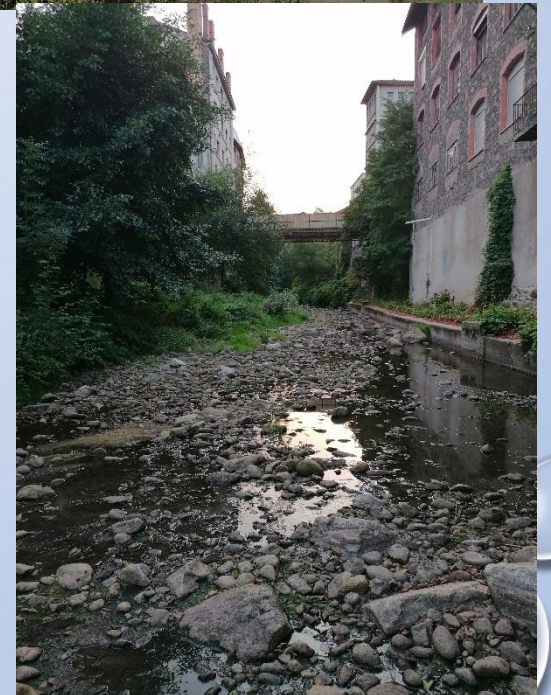


Une année difficile

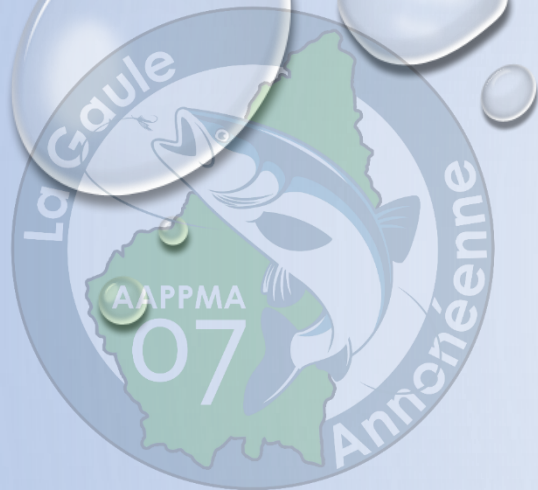
Importante implication du monde de la pêche auprès des acteurs locaux

Participation de l'AAPPMA aux assises de l'eau

Evolution réglementaire attendue







# Communication

- ❖ BULDO N°28
- ❖ Push mail
- ❖ Refonte de notre site internet

<https://www.annonay-peche.com/>

- ❖ Facebook
- ❖ Instagram



## L'édito du président

En ce début de saison, c'est avec plaisir que nous vous présentons ce nouveau numéro de notre bulletin d'information.

Même si 2022 est malheureusement venue s'ajouter à la liste, de plus en plus longue, des années marquées par un déficit hydrologique sévère, il faut garder espoir et poursuivre nos actions pour la défense de nos milieux.

La Gaule Annonéenne est, et restera, mobilisée pour défendre la pêche et la préservation des milieux aquatiques auprès des acteurs locaux et institutionnels. La ressource en eau, la qualité d'eau, la continuité écologique, l'aménagement du territoire, la préservation des zones humides et la défense de la pêche seront au cœur de nos actions.

Il est important de souligner que les orientations de gestion prises au début des années 2000, comme notamment la gestion patrimoniale des ressources piscicoles, permettent aujourd'hui à ces populations d'être plus résilientes face aux impacts du changement climatique.

L'avenir de la pêche se joue aujourd'hui. Nous devons aller plus loin. Il nous appartient de prendre les bonnes décisions, les bonnes orientations. Nous devons faire évoluer nos modalités de gestion et nos pratiques, et ce, en adéquation avec les réalités de terrain et les enjeux de protection des milieux aquatiques.

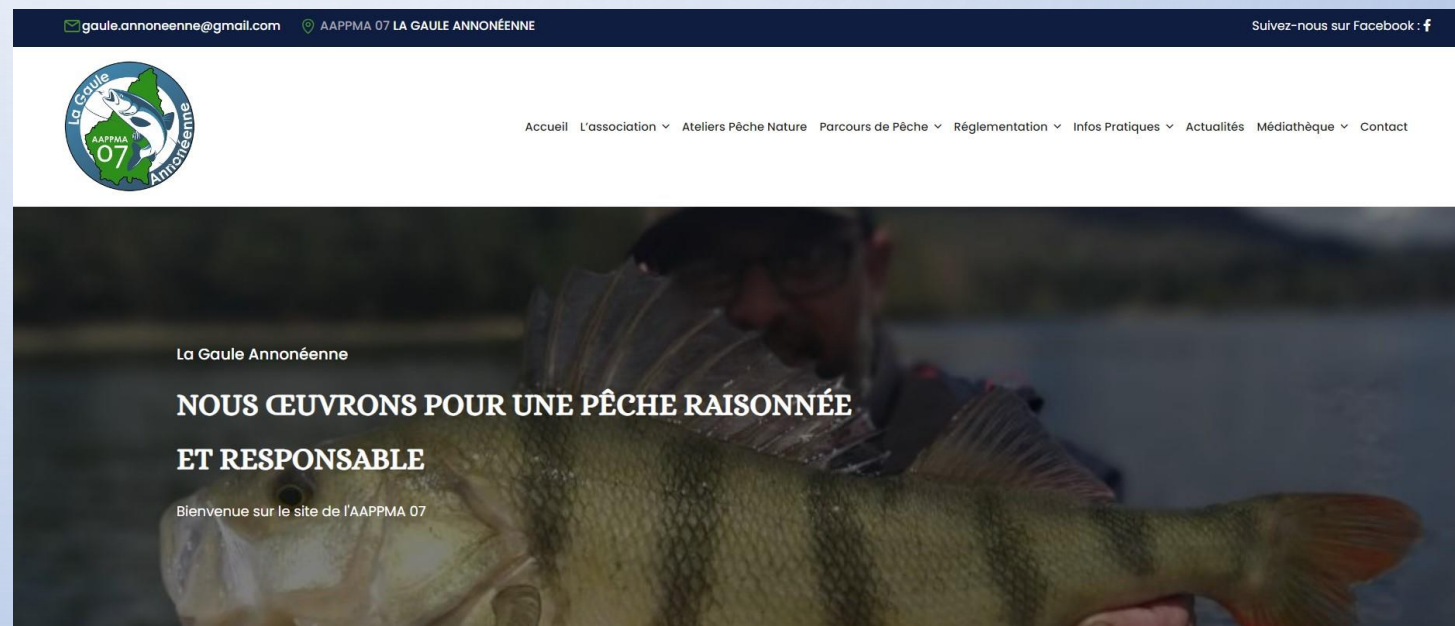
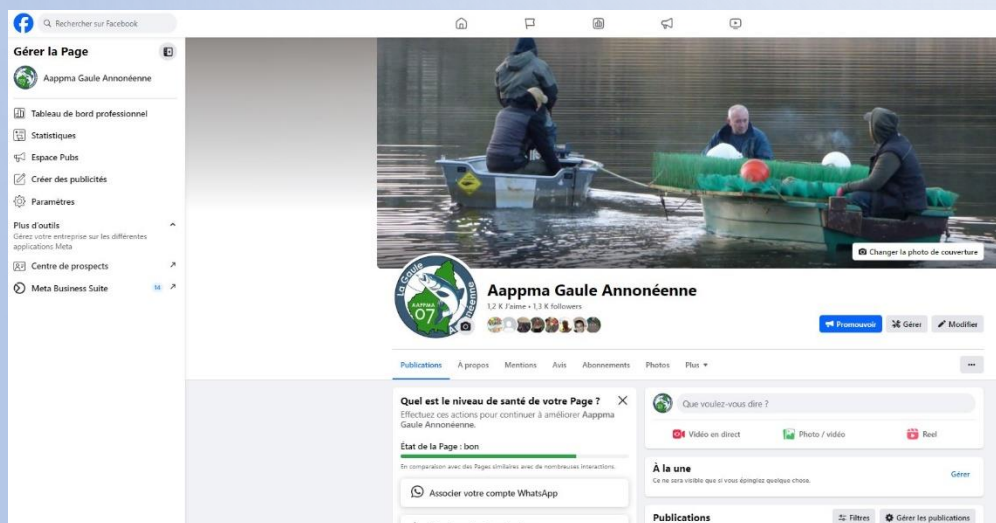
Le monde de la pêche de loisir doit engager sa mutation. Nous devons inventer la pêche de demain. La nouvelle mouture du PDGP (Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles) et le SDDL (Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche), en cours d'élaboration par la Fédération départementale de pêche de l'Ardeche, en concertation avec les associations de pêche du département, nous donnent la possibilité d'engager ces changements.

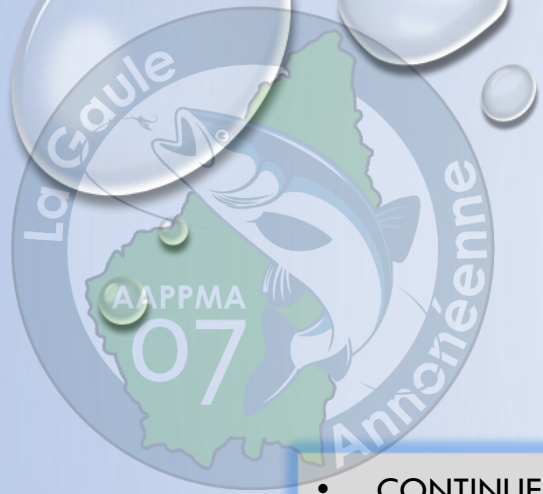
Ces changements ne seront durables et réellement efficaces que s'ils sont compris et suivis par le plus grand nombre. C'est pourquoi nous poursuivons cette année encore nos efforts de sensibilisation et de communication, plus particulièrement envers les jeunes pêcheurs, au travers de nos Ateliers Pêche Nature.

Il ne me reste, au nom de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration de la Gaule Annonéenne, qu'à vous souhaiter une bonne saison de pêche 2023.

En espérant vous rencontrer nombreux au bord de l'eau !

Frédéric DE ANGELIS  
Président de l'AAPPMA  
Vice Président de la Fédération de l'Ardeche





# PERSPECTIVES 2024

- CONTINUER LES APN : Maintenir au moins 5 APN actifs en 2024
- REPRISE de l'activité de la section pêche au coup et ACCOMPAGNER le Club Mouche;
- ANIMATIONS : Open Départemental de montage de mouches artificielles, Concours retraités, concours float-tube, Troc Pêche ...
- COMMUNICATION : Buldo 2024, site internet, push mail, Facebook, relancer le compte Instagram ...
- PARTENARIATS : avec les collectivités territoriales, Fédération, CNR, DDT...

- GESTION HALIEUTIQUE : poursuite des repoissonnements, Ternay, truitelles AEC basse Cance...
- ENTRETIEN DES PARCOURS : Mise à jour panneautage, cabanes TERNAY, parcours de Gala...
- Instauration d'une mesure de protection de la truite Fario sur la Basse Cance en 2<sup>ième</sup> catégorie
- Proposer un plan de restauration de frayères sur la Basse Cance

- LA GARDERIE : **UN OBJECTIF PRIORITAIRE** : ACCOMPAGNEMENT de nos trois gardes pêche particuliers.

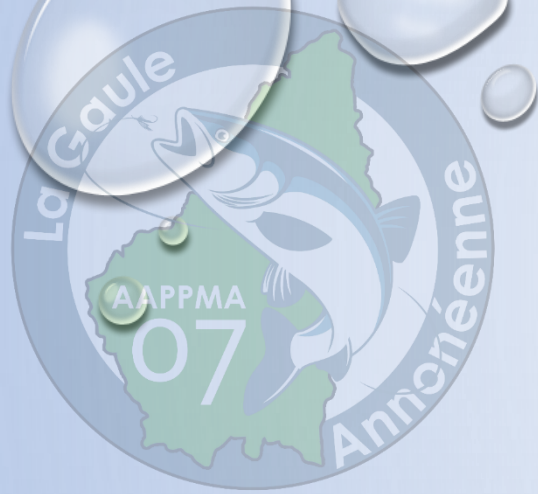




# ✓ Vote par l'Assemblée








# **BILAN FINANCIER 2023**

## **DU 01/01/2023 AU 31/12/2023**





# DÉPENSES DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

<b>CATÉGORIE DE DÉPENSES</b>	<b>TOTAL (€)</b>
• TRAVAUX ENTRETIEN ET RÉPARATIONS	74,12
• RISTOURNE CARTE DE PÊCHE	483,00
• LOTS ET MÉDAILLES	124,78
• LOTS ET BAUX DE PÊCHES	2 330,96
• FRAIS POSTAUX ET TÉLÉCOMS	99,81
• FRAIS OCCASIONNÉS PAR ALEVINAGE	280,71
• FRAIS DE GARDERIE	1 249,3
• FRAIS DE DÉVERSEMENT DE POISSONS	12 417,08
• FRAIS DE DÉPLACEMENT	0
• FRAIS BANCAIRES	131,50
• FOURNITURES ET MATÉRIEL D'ENTRETIEN	654,82
• DOTATIONS ÉCOLES DE PÊCHE	1 775,81



# DÉPENSES DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

CATÉGORIE DE DÉPENSES	TOTAL (€)
• AUTRES ACHATS	2 241,50 (TABLES BANCS – TRONÇONNEUSE – MACHINE HOT-DOG)
• ASSURANCES	191,57
• ABONNEMENT COMMUNICATION	1 156,83 (REFONTE SITE INTERNET)
• ANIMATIONS	6 175,24
• FOURNITURES DE BUREAU	288,26
• AG ET AUTRES MANIFESTATIONS	1 081,04 (DON TELETHON 214 €)
• AMORTISSEMENT MATÉRIEL	900
• PROVISION ACHAT MATÉRIEL TRAVAUX	- 2 000 (PROVISION 2022)

**TOTAL DEPENSES : 30056,43 €**



# RECETTES DU 01/01/2023 AU 31/01/2023

CATÉGORIE DE RECETTES	TOTAL (€)
• VENTE CARTES DE PÊCHE	16 772,9
• VENTE TIMBRES/CARTES LAC DE VERT	4075
• REVENUS DIVERS	377
• SUBVENTION FÉDÉRATION 07	1 480 €
• GAIN FINANCIER	1 309,78
• ANIMATIONS	4 644,10

**TOTAL RECETTES : 28 658,78€**





# BILAN 2023 ET COMMENTAIRES

- TOTAL RECETTES

**28 658,78 €**

- TOTAL DÉPENSES

**30 056,43 €**

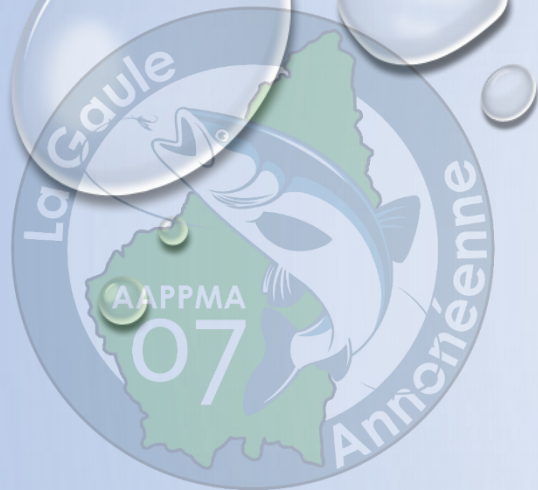
- **BILAN**

**- 1 397,65 €**

**BUDGET DÉFICITAIRE MAIS CONFORME AU PRÉVISIONNEL 2023 VALIDÉ PAR VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

(PRÉVISIONNEL 2023 VALIDÉ : - 1 273,55 € SOIT UN ÉCART DE -124,10 €)

**EN PHASE AVEC UN SOLDE « CONFORTABLE » DE 77 759,79 €**



# ARRETE DES COMPTES AU 31/12/2023 (CRÉDIT MUTUEL)

## SOLDES (€)

• COMPTE COURANT :	23 039,95
• LIVRET BLEU :	46 241,32
• COMPTES TITRES :	7 169,46
• CLUB MOUCHE :	13 09,06
• <b>TOTAL :</b>	<b>77 759,79€</b>





# VALIDATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

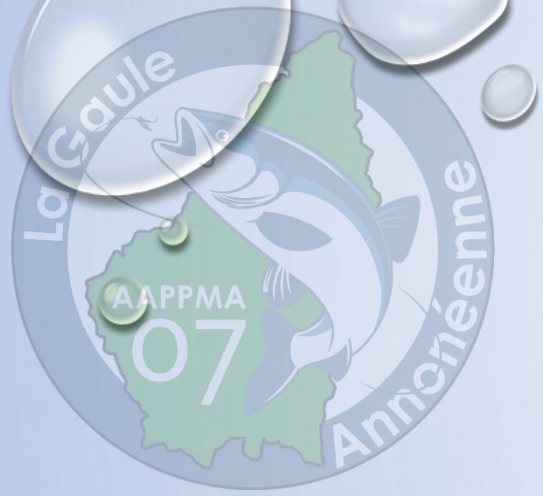
**M. PICHAT Lionel**  
**M. SASTRE Alain**





# ✓ Vote par l'Assemblée

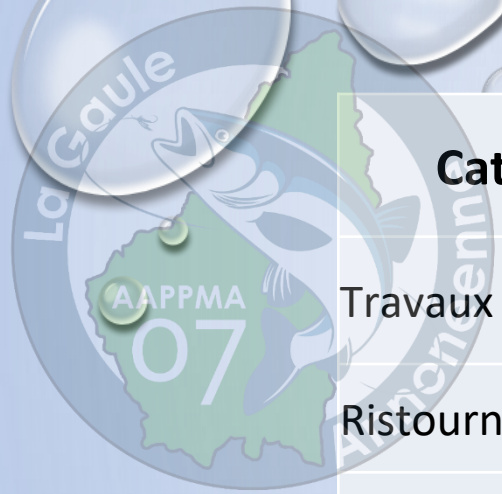




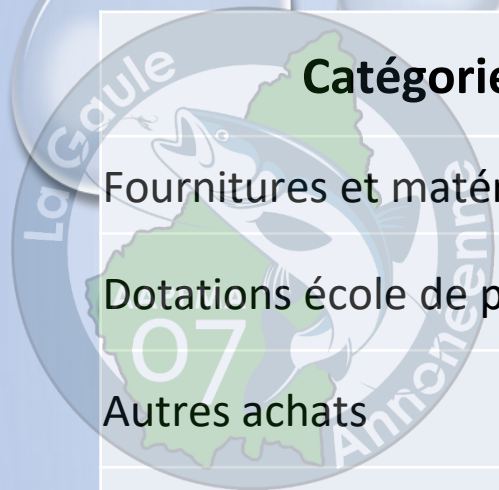
# BUDGET PRÉVISIONNEL 2024







<b>Catégorie de dépenses (€)</b>	<b>Prévisionnel 2024</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Commentaire</b>
Travaux d'entretien et réparations	500	74,12	
Ristourne cartes de pêche	450	483	
Lots et médailles	200	124,78	
Lots et baux de pêche	450	2 330,96	Fin gestion lac de Vert
Frais postaux et télécoms	100	99,81	
Frais occasionnés par alevinages	300	280,71	
Frais de garderie	1 200	1 249,30	
Frais de déversement de poissons	10 000	12 417,08	Fin gestion lac de Vert
Frais de déplacement	0	0	
Frais bancaires	150	131,50	

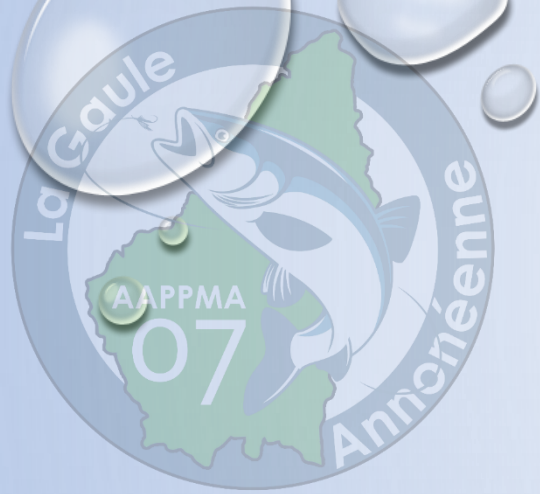


Catégorie de dépenses (€)	Prévisionnel 2024	Réalisé 2023	Commentaire
Fournitures et matériel d'entretien	500	654,82	
Dotations école de pêche	5 000	1 775,91	Renouvellement d'une partie des float tube
Autres achats	500	2 241,50	En 2023 achat mobilier tronçonneuse machine hot-dog
Assurances	210	191,57	
Abonnement communications	600	1 556,83	Refonte site internet en 2023 (1000€)
Animations	8 500	6 175,24	Plus d'animations en 2024 et création section pêche au coup
Fournitures bureau	350	288,26	
A.G. et autres manifestation	2 500	1 081,04	Organisation congrès 120 ans de l'association
Amortissement	700	900	
Provision achat matériel	0	- 2 000	(Provision 2022 utilisé en 2023)
Frais salarié	16 000	0	Poste salarié base utilisation 80 jours
<b>TOTAL</b>	<b>48 210€</b>	<b>30 056,43€</b>	





Catégorie de recettes (€)	Prévisionnel 2024	Réalisé 2023	Commentaire
Vente cartes de pêche	16 200	16 772,90	Estimation baisse globale 6%
Vente timbres/cartes Lac de Vert	0	4 075	Fin gestion du lac de Vert
Revenus divers	350	377	Vente polos, location matériel
Subvention Fédération 07	14 000	1 480	Garderie, APN X5, salarié
Gain financier	1 100	1 309,78	Intérêt Livret bleu association
Autres subventions	3 500	0	Partenariat projets salarié
Animations	7 000	4 644,10	Challenge float tube, APN X5, troc pêche,,,
<b>TOTAL</b>	<b>42 150€</b>	<b>28 658,78€</b>	



→ Total recettes : 42 150€

→ Total dépenses : 48 210€

**Bilan prévisionnel 2024 : - 6 060€**

- POUR 2024, UN BUDGET PRÉVISIONNEL TRÈS AMBITIEUX TENANT COMPTE DU BESOIN EN APN, DU REDÉMARRAGE D'UNE SECTION DE PÊCHE AU COUP PLEINE DE PROJETS ET DE PLUSIEURS ANIMATIONS,
- AUSSI, LE RECRUTEMENT D'UN SALARIÉ EN PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION POUR AVANCER SUR DES DOSSIERS IMPORTANTS ET NOUS AIDER À MIEUX REMPLIR NOS MISSIONS.
- CE BUDGET S'APPUIE SUR UNE SITUATION SAINTE DES COMPTES AVEC UN SOLDE BANQUE PERMETTANT D'INVESTIR POUR L'AVENIR.

**• NE PAS SE CONTENTER DE THÉSAURISER !**



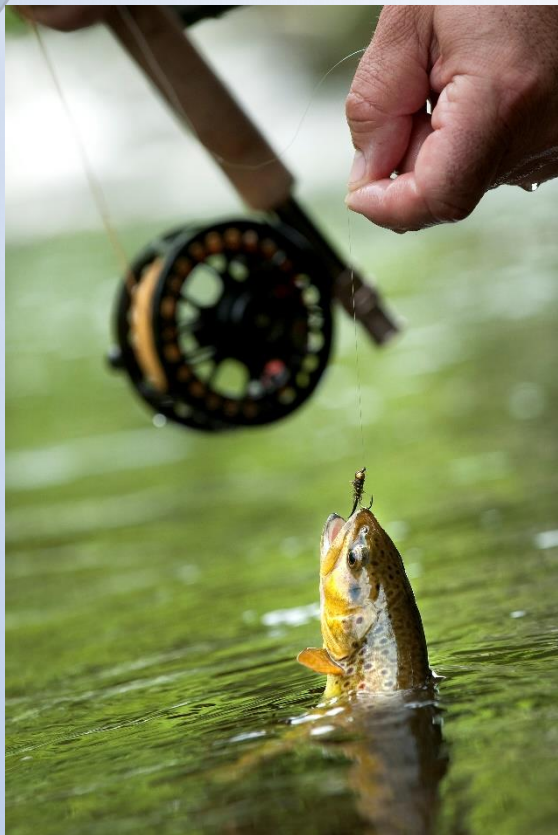
# ✓ Vote par l'Assemblée







# BILAN D'ACTIVITÉS DU CLUB MOUCHE





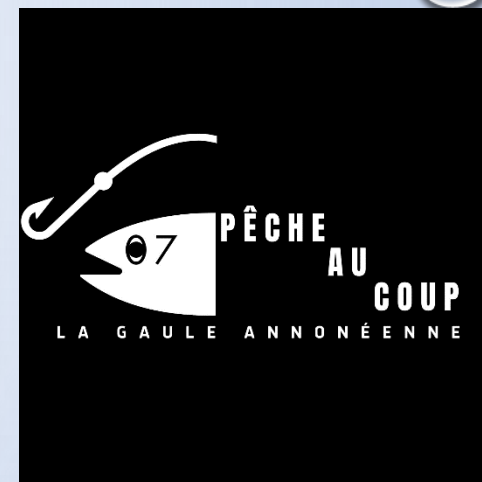


# CRÉATION DE LA SECTION « PÊCHE AU COUP »

Joann GUILLERMET  
Président



Julien BAILE  
Secrétaire



Emmanuel ROLETTI  
Trésorier



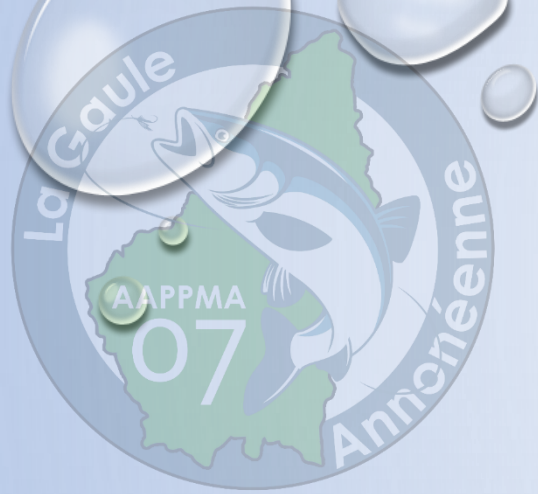


# EMPLOI DES PIEDS DANS L'EAU

INTERVENTION D'EMMANUEL VIALLE, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION  
DÉPARTEMENTALE DE PÊCHE DE L'ARDÈCHE,







# VALIDATION DES GARDES-PÊCHE PARTICULIERS

**M. SOUVIGNET Sylvain**  
**M. BRUNET William**  
**M. HAGRULLA Dragoshi**



# ✓ Vote par l'Assemblée







# VALIDATION DES GARDES-PÊCHE DE LA BRIGADE FÉDÉRALE DÉPARTEMENTALE

Pascal ROBERT



# ✓ Vote par l'Assemblée





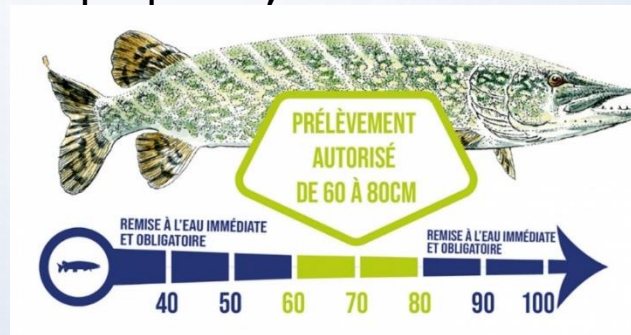


# VALIDATION DES VŒUX POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION DE PÊCHE DE L'ARDECHE

1°) Mise en place de fenêtres de capture (truite Fario, brochet, sandre...) avec étude à l'appui pour déterminer les meilleures fenêtres à proposer ;

2°) Intégration de la perche commune (Perca Fluviatilis) dans le quota des carnassiers ;

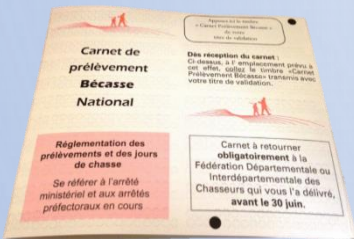
3°) Instauration d'un carnet de capture limitant le nombre de prises à 10 poissons/pêcheur/an sur les poissons avec maille (sauf pour la truite AEC en lac spécifique) ;



6°) Passage de la truite Fario (Salmo trutta) en no-kill intégral sur toutes les portions de cours d'eau en première catégorie, en gestion patrimoniale.

5°) Mise en place d'un « permis de pêche » conditionné à la réussite d'une validation des Connaissances ;

4°) Fermeture systématique de la pêche sur les cours placés en alerte renforcée ou en crise au sens de l'arrêté cadre sécheresse ;





# ✓ Vote par l'Assemblée







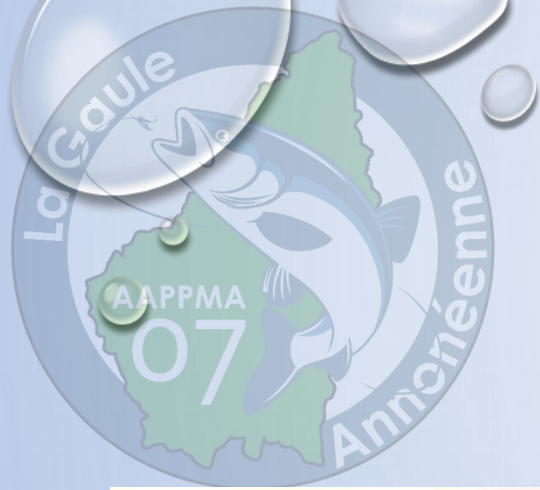
# VALIDATION DE LA CARTE DE PÊCHE « PROMOTIONNELLE AUTOMNE » 2024



# ✓ Vote par l'Assemblée



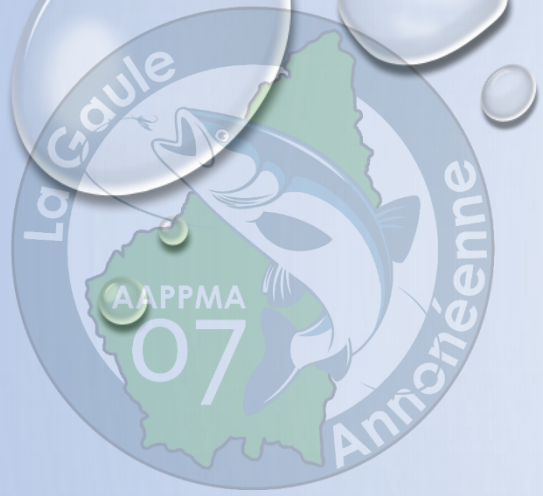




# PAROLE AUX ÉLUS



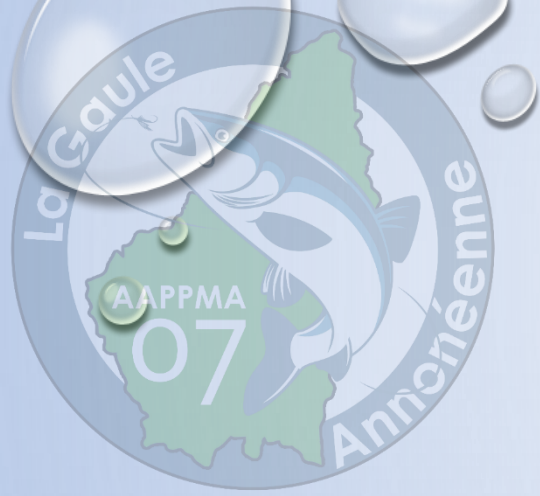




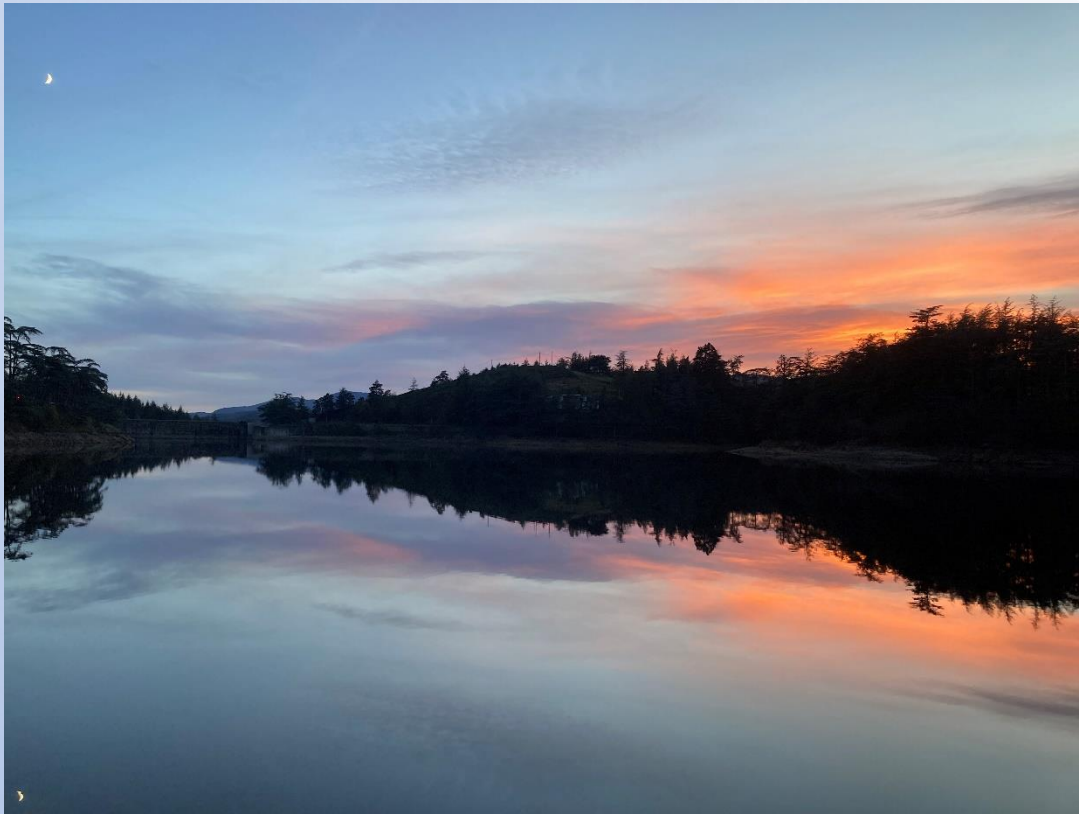
# INTERVENTION :



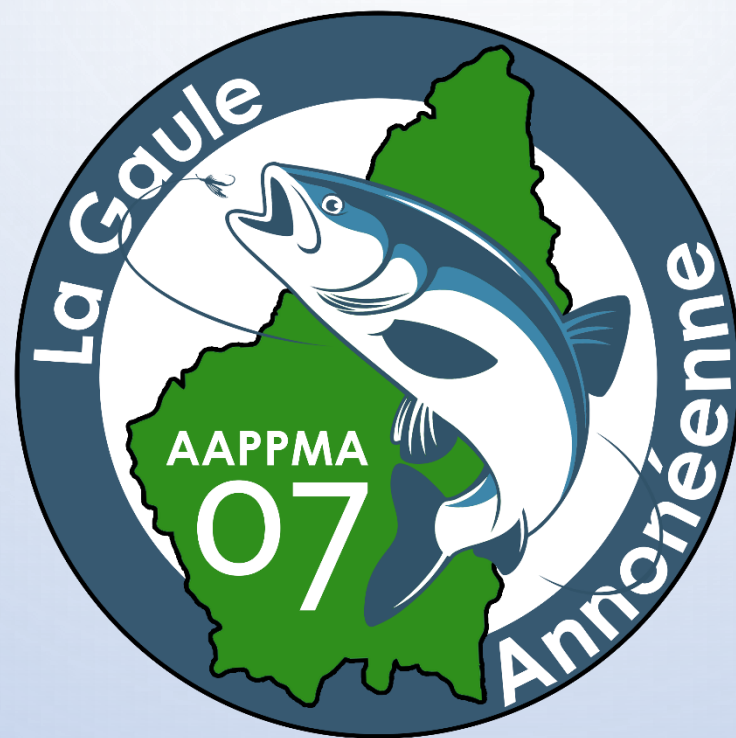




# QUESTIONS / ÉCHANGES AVEC LA SALLE



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**







**AAPPMA : La Gaule Annonéenne**

**Vœux de l'AAPPMA – AG du Vendredi 02 Février 2024**

- *Mise en place de fenêtres de capture (truite Fario, brochet, sandre...) avec étude à l'appui pour déterminer les meilleures fenêtres à proposer : approuvé à l'unanimité par l'assemblée ;*
- *Intégration de la perche commune (Perca Fluviatilis) dans le quota des carnassiers : approuvé à l'unanimité par l'assemblée ;*
- *Instauration d'un carnet de capture limitant le nombre de prises à 10 poissons/pêcheur/an sur les poissons avec maille (sauf pour la truite AEC en lac spécifique) : Approuvé à la majorité par l'assemblée (2 abstentions et 1 contre) ;*
- *Fermeture systématique de la pêche sur les cours placés en alerte renforcée ou en crise au sens de l'arrêté cadre sécheresse : approuvé à l'unanimité par l'assemblée ;*
- *Mise en place d'un « permis de pêche » conditionné à la réussite d'une validation des connaissances : Approuvé à la majorité par l'assemblée (1 abstentions et 0 contre) ;*
- *Passage de la truite Fario (Salmo trutta) en no-kill intégral sur toutes les portions de cours d'eau en première catégorie, en gestion patrimoniale : Approuvé à la majorité par l'assemblée (1 abstentions et 1 contre).*

DE ANGELIS Frédéric

Président



SASTRE Jérémie

Secrétaire



## AAPPMA : La Gaule Annonéenne

### PV des Délibérations prises lors de l'AG du **Vendredi 02 Février 2024**

- **A l'ordre du jour de votre Assemblée Générale :** *(Conforme à l'article 25 des statuts)*

1. Présentation du rapport d'activité de l'exercice écoulé, présenté par le Président ou le Secrétaire de l'AAPPMA
2. Le rapport financier de l'exercice civil écoulé présenté par le trésorier
3. **L'approbation du rapport financier de l'exercice civil écoulé par l'Assemblée Générale**, après avoir entendu le rapport de la Commission de contrôle
4. **Le renouvellement ou la proposition du ou des membres de la commission de contrôle**
5. **L'adoption ou la modification du budget et l'adoption du programme des activités**, arrêté par le conseil d'administration pour l'exercice 2023.

**Délibération : Prise lors de l'Assemblée Générale du 02 Février 2024, adopté à l'unanimité par l'assemblée :**

L'Assemblée Générale approuve le contrôle de l'exercice de la pêche sur le territoire sur lequel elle détient les droits de pêche au garde pêche figurant ci dessous :

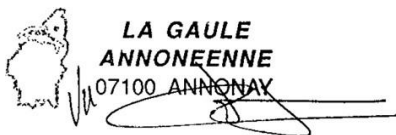
- Pascal ROBERT

**L'Assemblée Générale:**

-Habilite le Conseil d'Administration de l'AAPPMA à valider le commissionnement des gardes de la brigade de la Fédération de l'Ardèche (dont la liste apparait ci-dessus) afin qu'ils puissent effectuer des contrôles pêche, sur le territoire sur lequel l'AAPPMA détient le droit de pêche.

-L'assemblée Générale confie au Président le soin de délivrer les commissions aux gardes pêches particuliers mentionnés sur la liste et à ceux retenus par leur conseil d'administration.

Le Président :

  
**LA GAULE  
ANNONEENNE  
07100 ANNONAY**

Le Secrétaire :





**AAPPMA LA GAULE ANNONEENNE - BILAN EXERCICE 2023**

DEPENSES			RECETTES		
Catégorie	Réalisé	Commentaire	Catégorie	Réalisé	Commentaire
Travaux d'entretien et réparations	74,12		Encaissement dépositaires	19581,60	Vente cartes et Timbres Lac de Vert avec la ristourne déduite pour nos dépositaires hormis OT et Maison de la presse Boulieu et avec dernier versement EX 2023 de 75,20 Euros
Ristourne cartes de pêche	397,00	ajout ristourne tabacpresse Boulieu de 172,50 Euros + reliquat ot 84	Versement Fédération ventes de cartes	16968,20	Déduction reliquat Ex 2022 de 597,10 euros et ajout reste à percevoir Ex 2023 de 715,40
Paiement cotis. et taxes	15860,60	plus 63,00 dernier tour dépositaires	Revenus divers	377,00	Vente polos, location matériel,clôture pêche au coup,vente cuves
Lots et médailles	124,78	lot enduro Sun Carpe	Vente timbres Vert		Compris dans encaissement dépositaires - voir onglet spécifique à la fin
Lots et baux de pêche	2330,96		Subvention Fédération 07 - FNPF	1480,00	Garderie - APN X 2
Frais postaux et télécoms	99,81		Gain financier	1309,78	Intérêt Livret bleu 2023
Frais occasionnés par alevinages	280,71		Autres subvention		
Frais de garderie	1176,60		Animations revenu	4644,10	Challenge Float-tube, APN, Troc pêche
Frais de déversement de poissons	12417,08		<b>TOTAL</b>	44360,68	
Frais de déplacement	0,00				
Frais de carte	0,00				
Frais bancaires	131,50	Abt banque à distance			
Fournitures et matériel d'entretien	654,82				
Dotations école de pêche	1775,91	Moins Achat moulinets occasion 50,00 Euros Ex 2022 plus achat Décathlon 846,00 Euros gilets-waders Ex 2023			
Autres achats	2241,50	3 tables + 6 bancs			
Assurances	191,57				
Abonnement communications	1556,83	Hébergement et mise à jour Site, Buldo			
Animations	6175,24	plus Super U 78,77 Euros pour troc Pêche 2023			
Fournitures bureau	288,26	clé			
A.G. et autres manifestation	1081,04	Moins reversement dons Téléthon Ex 2022 250,00 Euros et Super U Ex 2022 17,89 euros			
Autres charges externes					
Amortissement	900,00				
Provisions achat matériel	-2000,00				
<b>TOTAL</b>	45758,33				
	<b>Réalisé</b>	<b>Prévisionnel 2023</b>			
	<b>-1 397,65 €</b>	<b>-1273,55</b>			

**AAPPMA LA GAULE ANNONEENNE - PREVISIONNEL 2024**

DEPENSES			RECETTES		
Catégorie	Prévisionnel 2024	Commentaire	Catégorie	Prévisionnel 2024	Commentaire
Travaux d'entretien et réparations	500		Encaissement dépositaires	15500	Baisse globale 6% et plus la vente des timbres Lac de Vert
Ristourne cartes de pêche	450		Versement Fédération ventes de cartes	16200	Baisse globale 6% compensé par hausse tarifaire
Paieement cotis. et taxes	15500		Revenus divers	350	vente polos, location matériel
Lots et médailles	200		Vente permis - timbres Vert		Compris dans encaissement dépositaires - voir onglet spécifique à la fin
Lots et baux de pêche	450,00	fin de la gestion du lac de Vert	Subvention Fédération 07 - FNPF	14000	Garderie - APN X 5 - Salarié
Frais postaux et télécoms	100		Gain financier	1100	Intérêt Livret bleu association
Frais occasionnés par alevinages	300		Autres subvention	3500	Projets salarié
Frais de garderie	1200	En 2023 achat matériel deux nouveaux gardes. 2024 Indemnité X3	Animations revenu	7000	Challenge Float-tube, APN, Troc pêche
Frais de déversement de poissons	10000		<b>TOTAL</b>	57650,00	
Frais de déplacement	0		<p>Pour 2024, un budget prévisionnel très ambitieux tenant compte du besoin en APN, du redémarrage d'une section de pêche au coup pleine de projets, d'animations à succès. Aussi, le recrutement d'un salarié en partenariat avec la Fédération pour avancer sur des dossiers importants et nous aider à mieux remplir nos missions, Ce budget s'appuie sur une situation saine des comptes avec un solde banque permettant d'investir pour l'avenir et de ne pas se contenter de thésauriser !</p>		
Frais de carte	0				
Frais bancaires	150				
Fournitures et matériel d'entretien	500				
Dotations école de pêche	5000	Renouvellement d'une partie des Float-tube			
Autres achats	500				
Assurances	210	Actualisation et nouveau contrat			
Abonnement communications	600	En 2023 mise à niveau site 1000 euros			
Animations	8500	Journée jeunes féminines Lac de Vert concours montage, Challenge Float-tube, APN, Troc pêche			
Fournitures bureau	350				
A.G. et autres manifestation	2500	organisation congrès 120 ans association			
Autres charges externes					
Amortissement	700				
Provisions achat matériel					
Frais salarié	16000	base utilisation 80 jours			
<b>TOTAL</b>	63710,00				

Prévisionnel  
2024  
**-6 060,00 €**